



Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent
10, rue King, suite 400
Huntingdon, QC J0S 1H0
Tél. (450) 264-5411
Fax. (450) 264-6885
mrchsl@mrchsl.com

Vol. 14, no. 6

ÉCHOS DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT

Séance du 13 juin 2012

Suivi du schéma d'aménagement et de développement

Le Conseil des maires accorde la conformité des règlements suivants, puisqu'ils ne contreviennent pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire :

- N° 840-2012 de la municipalité de Huntingdon qui vise à créer une affectation résidentielle de forte densité;
- N°s 308-26, 310-13 et 309-4 de la municipalité de Saint-Anicet qui visent la gestion des enseignes, l'introduction des usages de type commerces de services dans une zone habitation, l'adaptation aux changements effectués par le gouvernement du Québec de la codification des règlements sur la qualité de l'environnement, notamment, le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22), et l'introduction de la possibilité que les plans d'une installation septique soient préparés par un membre de l'ordre des technologues;
- N°s 308-27 et 310-14 de la municipalité de Saint-Anicet qui visent la gestion des éoliennes privées de sorte que celles-ci sont interdites partout sauf dans les zones agricoles;

De plus, les projets de règlements suivants modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé 145-2000 ont été adoptés, et une consultation publique se tiendra mercredi le 21 août, à 19 h 30, à la MRC du Haut-Saint-Laurent à cet effet :

- N° 259-2012 afin d'introduire les données de la zone à risque d'inondation de la rivière Châteauguay dans le secteur de Dewittville et le secteur de l'école CVR;
- N° 260-2012 afin d'introduire de nouveaux territoires désignés affectation conservation, d'introduire des règles d'exceptions quant aux lots enclavés suite à la rénovation cadastrale, d'introduire une dérogation en zone inondable pour un ouvrage de stockage de déjections animales à Très-Saint-Sacrement, d'identifier les milieux humides adjacents au lac Saint-François suite à un inventaire et une caractérisation des milieux humides dans les municipalités de Saint-Anicet et de Sainte-Barbe, et d'éliminer l'affectation terre publique correspondant à l'emprise ferroviaire abandonnée dans les limites de la ville de Huntingdon;
- N° 261-2012 afin d'introduire de nouvelles dispositions au lotissement de rues.

De plus, le règlement N° 258-2012 modifiant le règlement de contrôle intérimaire #223-2006 visant à encadrer l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent a aussi été adopté.

Cours d'eau

Les maires ont résolu de mandater M. Paul Lapp, ingénieur, pour réaliser les plans, devis et estimation des coûts et d'effectuer l'ensemble des démarches auprès des ministères et organismes pour les travaux d'entretien des cours d'eau suivants :

- cours d'eau Fairview, dans la municipalité de Hinchinbrooke;
- branche 29 du cours d'eau Beaver, dans la municipalité de Godmanchester.

De plus, les contrats d'exécution des travaux d'entretien des cours d'eau suivants ont été accordés au soumissionnaire conforme le plus bas:

- branches 10F et 10G de la rivière aux Outardes, dans la municipalité de Hinchinrooke, à la firme « Béton Laurier Inc. », au coût de 45 198,97 \$;
- branche 17 du cours d'eau Beaver, dans la municipalité de Godmanchester, à la firme « J. R. Caza et Frères Inc. », au coût de 28 173,13 \$;
- branche 21 du cours d'eau Beaver, dans la municipalité de Godmanchester, à la firme « J. R. Caza et Frères Inc. », au coût de 18 145,57 \$, en autant que la municipalité accepte le coût supplémentaire à 10 % de l'estimation;
- Goyette-Gamelin et la branche 1, dans la municipalité de Saint-Chrysostome, à la firme « Béton Laurier Inc. », au coût de 23 249,68 \$.
- Cluff, dans la municipalité de Hinchinbrooke, à la firme « Béton Laurier Inc. », au coût de 36 790,28 \$.

Divers

- Les projets suivants ont été retenus par le CA du CLD et le Conseil des maires, dans le cadre du programme du Pacte rural 2012, et les montants ci-dessous ont été accordés :

ORGANISME	PROJET	MONTANT
Foire de Havelock	L'approvisionnement en eau potable	25 000
MRC du Haut-Saint-Laurent	Aménagement d'une piste cyclable : phase 1-17 km	50 000
Aventuriers de l'archéologie	Salaire du directeur	35 200
Aventuriers de l'archéologie	Positionnement du CISA Droulers/Tsiionhiakwatha	10 000
CDC du Haut-Saint-Laurent	Campagne de visibilité	3 000
MRC du Haut-Saint-Laurent	Taxibus	50 000
CLD du Haut-Saint-Laurent	Agent de promotion de la MRC HSL	32 500
CLD du Haut-Saint-Laurent	Maintien du poste d'agent touristique	32 500
Municipalité d'Ormstown	Infrastructure d'accueil à la halte de la piste cyclable	11 000
Une Affaire de famille	Agrandissement d'organisme	40 000
CJE Place aux jeunes	Place aux jeunes	2 500
CLD du Haut-Saint-Laurent	Dîner de bienvenue	3 500
Amis de la RNF du Lac Saint-François	Continuité et croissance	35 200
R.I.P. Régionale de Huntingdon	Tournoi de hockey Promutuel Pee Wee	12 000
La bouffe additionnelle	Groupe d'achat coopératif en alimentation	14 400
	TOTAL :	356 800

- Le dépôt du rapport d'activité du taxibus 2011 a été accepté. Ce dernier révèle, entre autres, qu'en moyenne pour la MRC, les coûts s'élèvent à 25 000 \$ pour 4 184 déplacements, soit 5,98 \$/déplacement.
- Le dépôt du rapport d'activité du programme du pacte rural et le plan de travail 2007-2012 ont été déposés et acceptés. Une demande d'aide financière sera transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dans le cadre de ce programme.
- Les maires accordent leur appui à la résolution #149-02-12 de la MRC de Matane en regard à l'exonération d'impôts pour les pompiers à temps partiel.

Prochaine séance

La prochaine séance ordinaire du Conseil des maires est fixée au mercredi 8 août 2012, à 19 h 30. Cette séance aura lieu au 4^{ième} étage du 10, rue King, à Huntingdon, soit à la MRC du Haut-Saint-Laurent.